Municipales 2014, mode d’emploi

La saisie

- La saisie des résultats des deux tours des élections municipales, les dimanches soirs 23 et 30 mars, se fera, pour une large part, par le biais de la transmission numérique.
- C'est donc avec votre ordinateur que vous nous adresserez les résultats des communes qui vous seront attribuées.
- Ce mode de transmission passera par un site internet très facilement accessible (http://municipales.sudouest.com)
- Ce site spécifique a été conçu avec le souci constant de sa simplicité d'utilisation: pour chacune de vos communes il vous est proposé de remplir des masques de saisie.

Comment utiliser ce site

- **La méthode:** la première des consignes sera de nous faire parvenir les résultats au fur et à mesure de vos capacités à les saisir, tout en veillant à vous assurer de la collecte auprès de l'ensemble de vos mairies.
- **La procédure:** une fois saisie l'adresse du site, entrer vos identifiants. Ce sont les mêmes que pour iCopie, puis cliquer sur le bouton Connection.

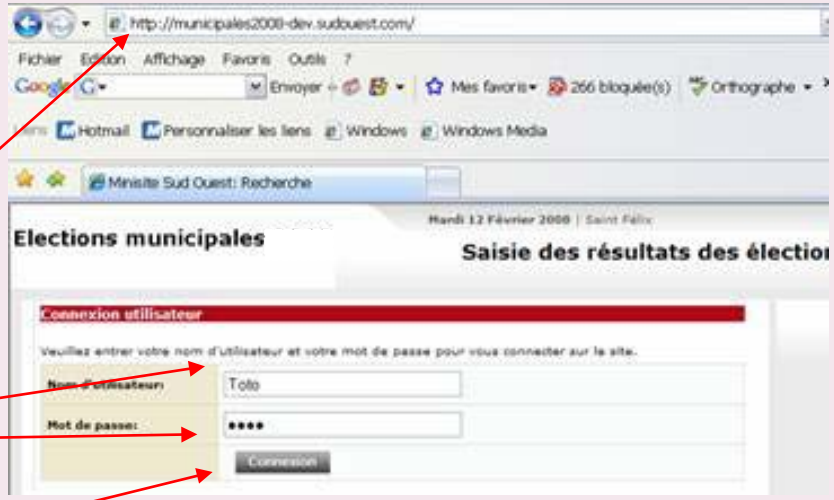

Une fenêtre s'ouvre alors. Vous y verrez apparaître les communes dont vous avez la charge pour ces élections.

Première étape

4

Cette procédure permet aux secrétaires d'édition de préparer les pages à paraître le 24 mars. Elle consiste à indiquer le nom du maire sortant et le nombre de conseillers municipaux à élire.

- Pour ouvrir une fiche de commune, cliquer sur le petit crayon jaune
- Une fois la fiche ouverte, remplir les cases disponibles
- Puis cliquer sur « valider définitivement » si vous êtes certain de ne pas avoir à modifier
- La première étape est maintenant terminée

Deuxième étape (Le soir de l'élection)

5

Le soir des élections, vous aurez à remplir les mêmes fiches avec les résultats collectés par vos soins.

- Lorsque vous ouvrirez la fiche d'une de vos communes, des champs nouveaux apparaîtront dans lesquels vous écrirez.
- Pour ajouter une liste supplémentaire, cliquer sur le + vert.
- Les candidats peuvent être saisis avant le jour de l'élection. Il suffira, le dimanche soir, de rajouter leur score (pour les ville de moins de 1000 hab.)
- S'il n'y a pas de second tour, cocher la case prévue à cet effet.
- Une fois saisi l'ensemble des données, cliquer sur « valider définitivement » ce qui permettra à la rédaction de traiter vos données, ainsi envoyées. Fin de la deuxième étape.

Après validation, en cas d'erreur de saisie, contacter l'agence départementale pour correction.

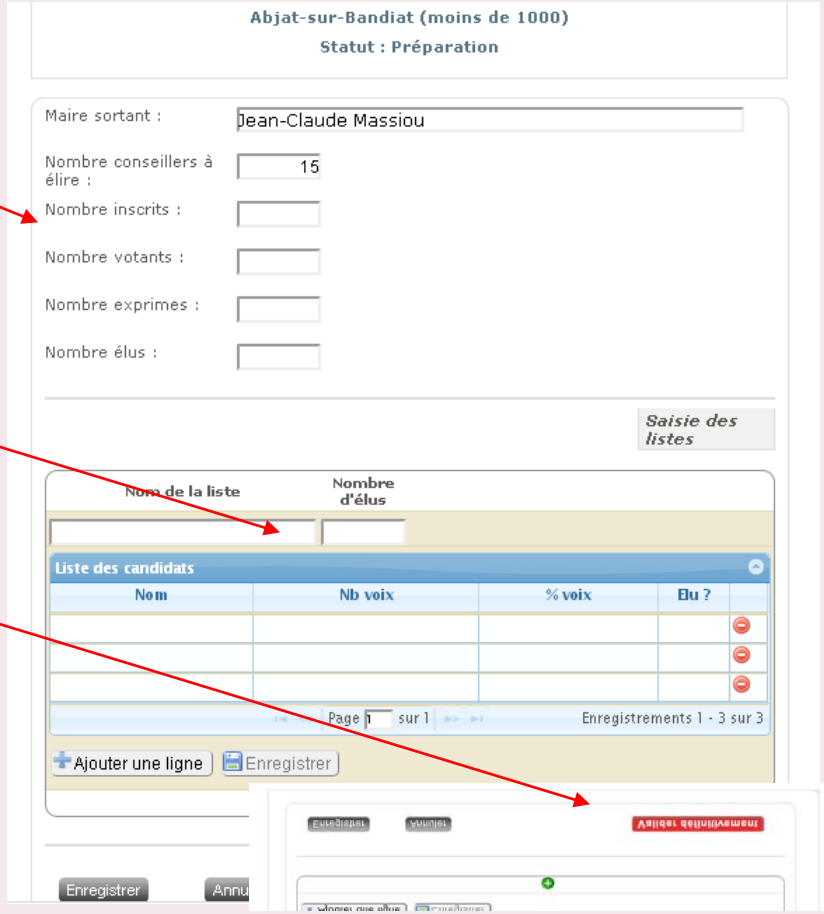

La saisie

Les seuls noms que nous publierons seront ceux des élus

- Ils seront présentés de la manière suivante: Initiale du prénom (en capitales) suivi d'un point et d'un espace (dans le cas d'un prénom composé: première initiale suivie d'un point et d'un tiret et deuxième initiale). Puis le nom de famille en minuscules (sauf la capitale de la première lettre)
  Exemples: E. Pancaut
  J.-E. Pancaut
- Il y a des alertes en cas de mauvaise saisie. Les pourcentages sont automatiques, le décompte des élus également.
- Les noms peuvent être pré-saisis. Inutile de supprimer les noms des candidats non élus.
- En fonction de la taille démographique de la commune, voici les types de présentation que nous vous demandons de respecter:
- **Communes de 1000 habitants et +**:
  On indique le score de la liste. Cette liste porte le nom de la tête de liste.
- **Pour les autres**
  On indique le score de chaque candidat.